

La manufacture Le Clere, la première entreprise briviste

Thomas O'Cleere – francisé ensuite en Le Clere –, fils de Robert O'Cleere et de Jenny O'Farel, est né à Dublin en 1733. Arrivé en France au milieu du XVIII^e siècle, il commence à travailler à Bourges avant de s'installer à Brive où il mourra en 1805 sous le nom de Thomas Le Clere. Longtemps avant, en effet, un autre Irlandais, John Holker, l'avait présenté à Turgot, alors intendant de la généralité de Limoges, dans le but d'installer une industrie textile dans cette province. Brive, qui compte alors entre 4 000 et 5 000 habitants, est ainsi choisie pour installer, en 1764, un établissement qui s'y maintiendra pendant près d'un siècle.

L'implantation d'une famille irlandaise à Brive

Thomas Le Cler fonde ainsi la première industrie briviste : une manufacture royale de tissage de la soie, construite au nord de la ville le long des remparts. En association avec son fils Charles, il crée une filature de coton entre 1786 et 1792 – distincte de la manufacture d'étoffe – au bord du canal de dérivation de la Corrèze utilisé comme force motrice.

En 1791, l'entreprise s'est considérablement développée, mais les activités des Le Cler à Brive cessent en 1795 – après la mise en vente par les Domaines nationaux de la manufacture, considérée comme bien d'étrangers – pour reprendre sous le Consulat.

Second contribuable de Brive en 1804, Charles Le Clere devient conseiller général, puis président du collège électoral du premier arrondissement de la Corrèze, et installe des usines à Malemort, aux abords de Brive.

Des apports économiques...

Avec plus de 200 salariés, la manufacture emploie une partie non négligeable de la population de la ville. Au début, les notables locaux manifestent une certaine hostilité envers l'ambitieux entrepreneur étranger, qui perturbe la vie économique de la petite bourgade. Mais ce dernier sait gagner leur sympathie et leur confiance. Habile et doté d'un esprit d'entreprise développé, il apporte d'importantes innovations technologiques – notamment les machines à carder le coton appelées « Billys et Jennys » – et Brive lui doit une position économique enviable à l'époque.

...aux apports urbanistiques

Destruction des remparts, aménagement de la Guierle et du faubourg Le Clere (quartier à l'ouest de l'avenue de Paris, où aujourd'hui un stade porte également son nom) : les nombreuses acquisitions immobilières de Thomas Le Clere – doublées de l'augmentation de la population – finissent ainsi par changer le visage de la cité. Il est d'ailleurs le premier à démarrer l'urbanisation du nord de la ville.



Le canal Le Clere et une de ses passerelles avec, à gauche, les grands platanes du parc de la Guierle.

Carte postale, début XX^e siècle. Archives municipales de Brive, 37 Fi 589.

On lui doit aussi le canal, disparu aujourd'hui, un des éléments hautement symbolique pour les Brivistes qui l'ont connu.



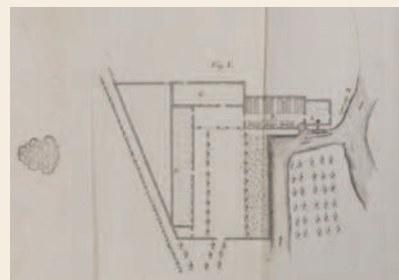
Plan des possessions de Thomas Le Clere à la fin du XVIII^e siècle : sa maison, la manufacture d'étoffe près du moulin de la Porte, la filature de coton près du moulin du Bandar, la Guierle et, au centre, ce qui deviendra le faubourg Le Clere. Plan d'après le cadastre de Brive, 1827. Archives municipales de Brive, 5 S 14/3 (2).

Un rayonnement régional

Les alliances des nombreux enfants de Charles Le Clere engendrent l'éclatement de la famille et son implantation dans les provinces environnantes (Dordogne, Quercy...). Les descendants développèrent ainsi les possessions familiales. Thomas-Eugène, notamment, géra plusieurs sociétés dont les Ardoisières de la Corrèze et fut maire de Brive en 1870-1871.

Enfin, c'est entre les mains du grand-père et du père du baron Jean Le Clere que vont se concentrer les archives des membres de la famille et des différentes alliances achevées sans postérité. L'aventure de la conservation de ces archives se prolongera par la donation de ces documents à la Ville de Brive (voir encart).

Texte et images : archives municipales.



En 1789, le Conseil d'État autorise « les sieurs Le Clere père et fils à construire des machines à carder le coton par le moyen de l'eau ainsi que d'autres appelées " Billys et Jennys " et leur accorde à cet effet un privilège exclusif de vingt ans tant dans la ville que quatre lieues à la ronde ».

Planche de machines extraite des registres du Conseil d'État, 21 mars 1789. Archives municipales de Brive, 5 S 1/4 (3).

Un fonds d'archives très riche et précieux

Ce fonds familial a fait l'objet d'un dépôt aux archives municipales en 1990 par le baron Jean Le Clere, puis d'une donation en 2005.

Composé de milliers de documents, il permet notamment de retracer toute l'histoire de la famille Le Clere de son départ d'Irlande et de son installation en France vers 1757 jusqu'au début du XX^e siècle. Il intéresse également notre région depuis le Moyen Âge, en retraçant l'histoire de la propriété et des grandes familles, avec des renseignements concernant la gestion des terres, l'exploitation des mines, etc.